

« Vaccination » anti-Covid : des pilotes de ligne font des AVC en plein vol!



Dans la matinale [Ligne droite](#) de [Radio Courtoisie](#) de ce lundi 27 juin 2022, Me Diane Protat, avocate du collectif [Navigants Libres](#) et par ailleurs fondatrice et animatrice du site [Bas les masques](#), alerte sur les effets secondaires post « [vaccinaux](#) » parfois graves qui, au cours d'un vol, peuvent affecter pilotes, hôtesses et stewards, et donc mettre en péril la vie des passagers.

Les personnels navigants – 24.000 personnes en France – forment une population sur-vaccinés (leurs destinations sont

multiples et certaines maladies y sont endémiques...), par nature très suivie médicalement, qui accepte et encourage la vaccination de manière générale.

Les personnels membres du collectif **Navigants libres** sont néanmoins en désaccord total avec la gestion sanitaire de la « pandémie » de **Covid-19** instaurée tant au niveau national qu'international. Ces personnels sont en effet témoins d'**effets indésirables post « vaccinaux » très importants, en nombre et en gravité.**

Le collectif s'est créé le **12 juillet 2021**, lorsque le Président **Macron** a annoncé la mise en place d'un « **passé sanitaire** » – qui est devenu « **passé vaccinal** » en janvier 2022 – et qui était **applicable à leur profession**. Immédiatement, les **Navigants libres** se sont interrogés sur la **nécessité de leur imposer ce passé** pour exercer leurs fonctions. Ils se sont également interrogés sur les **effets secondaires potentiels de la vaccination** et leur compatibilité avec le « **risque aérien tolérable** », légalement évalué à un **incident de vol pouvant affecter la sécurité de l'appareil, pour un milliard de vols.**

Les navigants, statutairement, ne peuvent prendre certains types de médicaments avant un vol. Les **antihistaminiques**, par exemple, leur sont interdits car ils peuvent induire un **état de somnolence incompatible avec une maîtrise rigoureuse de l'appareil.**

Les navigants sont **plutôt jeunes**, en totalité en **très bonne santé** (ils font l'objet d'un suivi médical rigoureux).

La « vaccination » induit un certain nombre d'effets secondaires – il est maintenant difficile de le nier – qui étaient d'ailleurs prévisibles : les **essais cliniques** ont montré que la **paralysie faciale de Bell**, par exemple, **touche une personne injectée sur 20.000.**

Le nombre de patients souffrant d'effets secondaires suite à une « vaccination » anti-Covid est, en France, de 170.000 [N.d.A. : chiffre actualisé], selon l'[Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé \(ANSM\)](#). Un nombre considérable, sachant qu'une personne sur 10 seulement déclare les effets dont elle souffre après une injection. **53,5 millions de Français sont « vaccinés »** (80% de la population). Si on rapporte ce nombre aux **170.000 personnes ayant déclaré présenter des effets secondaires**, on aboutit à **1 cas sur 315** : on est très largement au-delà du « **risque aérien tolérable** » (**1 cas sur un milliard**, rappelons-le).

Si un seul pilote, lors d'un vol, a un effet secondaire grave, qui met en jeu sa maîtrise de l'appareil, le risque est, quoi qu'il en soit, intolérable : personne ne souhaite être l'un des passagers de l'avion !

L'avocate rappelle que le collectif **Navigants libres** a été auditionné par le l'[Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques \(OPECST\)](#) (voir [ici](#) et [ici](#)) et que les témoignages de nombreux pilotes souffrants d'effets secondaires post « vaccinaux » ont été présentés devant le **Conseil d'État**.

Vers 4 : 40 de la vidéo, **Me Diane Protat lit le témoignage d'un des nombreux pilotes souffrant d'effets secondaires graves. L'avocate relate également le cas de ce pilote qui a fait un AVC en plein vol...** Sur la base de ces nombreux témoignages, le collectif insiste sur la nécessité de **réévaluer la balance bénéfice-risque** de la « vaccination », les concernant.

Les navigants ne souffrent d'**aucune comorbidité** qui les exposerait davantage au risque de contracter le Covid : **ils ne font pas partie du « groupe cible »**. Or ce que l'on voit actuellement de la « vaccination », c'est que **les effets**

secondaires concernent de plus en plus des personnes jeunes et en bonne santé. D'autre part, il est désormais reconnu que la « vaccination » n'empêche pas la transmission du virus. L'argument de la « solidarité vaccinale » (on se fait vacciner pour protéger les autres) n'a plus de sens.

L'obligation vaccinale qui a été imposée pour les **maladies infantiles** n'a pas posé autant de problèmes. C'est aussi le cas du **vaccin contre la grippe** : des personnes jeunes peuvent se faire vacciner, non pas parce qu'elles risquent d'attraper la grippe, mais pour ne pas transmettre le virus à des personnes âgées ou immunodéprimées, pour lesquelles il pourrait être mortel.

Les navigants français sont soumis à l'autorité de l'[Agence européenne pour la sécurité aérienne \(AESA\)](#). Celle-ci, normalement, doit tester les vaccins pour voir leur compatibilité concernant les personnels de bord, ce qui n'a jamais été fait dans le cas des « vaccins » anti-Covid ! Dans la réglementation européenne, nous avons toute une liste de médicaments qui interdisent au navigant d'embarquer. Alors que cette liste comprend des médicaments bien connus (les antihistaminiques par exemple), on ne se pose absolument aucune question pour les « vaccins » anti-Covid dont les effets délétères sont connus, et parfois graves. Par ailleurs, leurs effets dans le temps sont inconnus, puisque ces « vaccins » sont toujours en cours d'évaluation.

Dans un récent communiqué, le collectif **Navigants libres** écrit :

« La vaccination Covid 19 a débuté dans la population générale en décembre 2020. Eu égard aux usages, la pharmacovigilance mondiale ne dispose que d'une très courte période de recul pour analyser les effets indésirables de ces injections. Or

nous constatons un grand nombre d'effets secondaires d'ores et déjà enregistrés dans les différents centres : [ANSM](#) (France), [EudraVigilance](#) (Europe), Yellow Card (?) (Royaume uni), [VAERS](#) (États-Unis). L'[ANSM](#) recense 170.000 cas en France, dont 45.000 classés graves [N.d.A : séquelles invalidantes, voire décès]. Après une année 2021 marquée par une obligation vaccinale de fait pour les navigants, notre collectif constate depuis quelques mois un nombre anormalement élevé de pathologies affectant curieusement notre population, d'ordinaire en bonne santé, alors que nous ne sommes que 24.000 en France : thromboses, troubles hormonaux, pertes de mémoire, fatigue profonde et durable, myocardites, troubles du rythme cardiaque, paralysies faciales, AVC, infarctus. A ce titre, nous recueillons de nombreux témoignages, signés et déposés auprès du Conseil d'État et rapportés auprès de l'[Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques \(OPECST\)](#). Notre constat est également partagé par de nombreux autres collectifs dans le monde, notamment : USA, Canada, Australie, Suisse, Allemagne, Royaume-Uni, Autriche, Pays-Bas. »

Même constat dressé par la [Global Aviation Advocacy Coalition \(GAvAdCoalition\)](#), une « coalition » internationale de navigants dont Navigants libres est membre. Le 5 juillet, une délégation européenne de la GAvAdCoalition sera reçue au Parlement européen. Elle demandera que la situation des navigants fasse l'objet d'une étude particulière par le Parlement et exigera la tenue dans les plus brefs délais d'une réunion de l'[AESA](#) sur la question.

« Où est l'[AESA](#), l'Agence européenne de sécurité aérienne ?! (...) Il y a un principe de précaution : il est aujourd'hui largement dépassé », conclut l'avocate.

« Y a-t-il un pilote dans l'[AESA](#) ? » renchérit avec humour la journaliste [Clémence Houdiakova](#)...

Henri Dubost

In girum imus nocte ecce et consumimur igni